



PUBLIC

Compte rendu de la rencontre de travail sur le budget 2022 de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le lundi 10 janvier 2022 à 9 h à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Olive Kamanyana, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne préside la séance.

Est absente, madame la conseillère Louise Boudrias.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint-infrastructures urbaines et environnement, Yess Gacem, directeur général adjoint-services de proximité, Catherine Marchand, directrice module aménagement du territoire et développement économique, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Michel Déziel, directeur adjoint du Cabinet, Audrey Bureau, Martin Bisson et Daniel Feeny, attachés politiques, et M^e Geneviève Leduc, greffière ainsi que Martin Beaulieu, Mathieu Bélanger, Catherine Bellemare, Josée Bellemare, Jean Boileau, Alexandra Boivin, Linda Brouillette, Julie Cardinal, Alyssa Dallaire, Geneviève D'Amours, Denis Doucet, François Léveillé, Chantal Marcotte, Yvan Moreau, Mario St-Pierre et Benoit Thibault.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne rappelle certaines règles de fonctionnement, dont le temps de parole des élus, le fait que les caméras doivent demeurer ouvertes et il demande aux conseillers d'être conscients de leur environnement. Il fait la revue des ordres du jour de la semaine.

MOT DE LA MAIRESSE ET PRÉSIDENTE DU COMITÉ EXÉCUTIF

Madame la mairesse prend la parole.

Elle revient sur les bienfaits d'avoir reporté l'adoption du budget. Cette décision a notamment permis aux élus de se familiariser avec les finances municipales et d'adopter un programme du conseil avec lequel le budget 2022 pourra s'aligner. Elle salue le courage des membres du conseil pour ce report.

Dans son allocution, madame la mairesse aborde plusieurs sujets dont :

- L'importance de remettre en question nos façons de faire pour prendre les meilleures décisions, et ce, au bénéfice des citoyens qui ont voté pour du changement;
- Les différents plans sur lesquels la Ville s'appuie pour préparer le budget;
- Le plan financier à long terme qui est échu, ce qui permettra à la Ville de redéfinir certains paramètres;
- Son étonnement d'avoir appris la création d'un comité de planification financière long terme dans le bilan de son prédécesseur, le tout sans discussion ni résolution avec le comité exécutif ou avec le conseil municipal précédent;
- L'importance des consultations publiques de qualité et de recadrer les équipes pour éviter les doublons de structures;
- La nécessité d'une bonne gouvernance de gestion et des deniers publics;
- Le changement nécessaire sur la façon de structurer les grands projets;
- La proposition d'une augmentation de taxes de 1,9 %, les mesures pour mieux soutenir les associations d'affaires de la ville et les versements de taxes foncières multiples.

Elle remercie l'équipe du Service des finances et de la Direction générale ainsi que les membres du comité exécutif.

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Monsieur Luc Bard prend la parole.

Il indique que malgré la crise d'envergure mondiale, les équipes de la Ville ont continué leur travail pour accomplir les différents mandats octroyés par le conseil, et ce, afin de faire une différence dans la vie des citoyens.

C'est dans ce contexte que les différentes équipes ont amorcé, il y a plusieurs mois, la préparation du budget 2022. Les résultats de ce travail seront présentés aujourd'hui.

Monsieur Bard remercie les membres du comité exécutif et ceux du bureau de la mairesse, ses collègues de la Direction générale ainsi que l'équipe du Service des finances et plus particulièrement Jacynthe Matteau, Julie Cardinal et Mario St-Pierre.

RT20220110-P1

CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉTUDE DU BUDGET 2022

Présentation par monsieur Mario St-Pierre.

Ce dernier remercie la Direction générale ainsi que les différents services municipaux qui ont contribué à la préparation du budget 2022. Il remercie plus particulièrement l'équipe du Service des finances et du Service des infrastructures.

Monsieur St-Pierre présente les orientations budgétaires ayant guidé la préparation du budget 2022, les outils de planification budgétaire de même que les enjeux et les faits marquants.

Il introduit le plan financier long terme 2023-2032.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

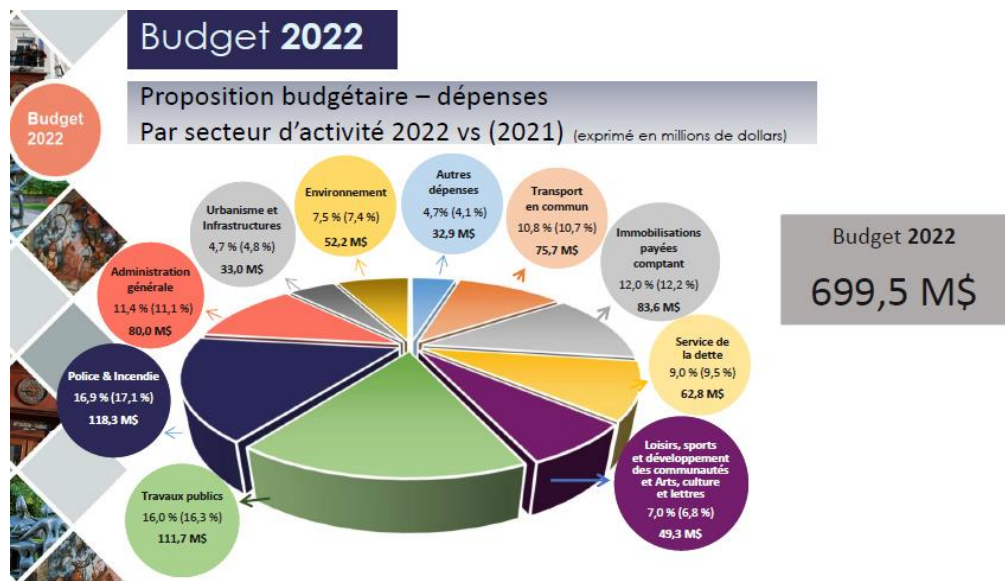
Madame la conseillère Caroline Murray aimerait connaître la source de financement pour le maintien du fond dédié aux infrastructures. Monsieur St-Pierre répond que les modes de financement du fonds dédié aux infrastructures seront expliqués demain dans le cadre des présentations du PIVM et du PIVP.

RT20220110-P2

PROPOSITION BUDGÉTAIRE 2022 ET FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2022

Présentation par monsieur Mario St-Pierre.

Monsieur St-Pierre donne les détails de la proposition budgétaire – variation des dépenses dont le sommaire est le suivant :



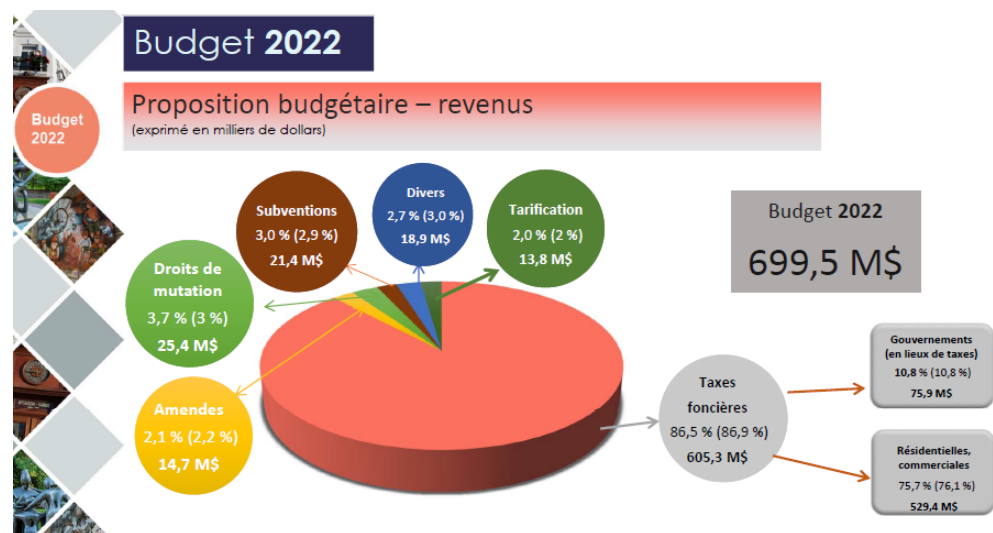
Proposition budgétaire – dépenses

Sommaire des variations (exprimé en milliers de dollars)

Prévisions budgétaires 2022	699 510 \$
Budget 2021	671 516 \$
	27 994 \$ 4,2 %

Salaires et avantages sociaux	9 488 \$
Ajustements budgétaires – maintien du niveau de service	8 070 \$
Ajustements budgétaires – amélioration de services	4 834 \$
Contribution municipale à la Société de transport de l'Outaouais	3 100 \$
Investissements dans les infrastructures	1 935 \$
Impact de la croissance de la Ville	1 679 \$
Service de la dette	(1 112) \$
Total	27 994 \$

Monsieur St-Pierre explique ensuite les détails de la proposition budgétaire – variation des revenus dont le sommaire est le suivant :



Prévisions budgétaires 2022	699 510 \$
Budget 2021	671 516 \$
	27 994 \$ 4,2 %

Indexation des taxes à l'évaluation (1,9 %)	10 830 \$
Revenus provenant des nouvelles inscriptions au rôle d'évaluation	8 580 \$
Hausse du tarif des matières résiduelles (optimisation des écocentres, service de livraison et de réparation des bacs roulants et gestion des encombrants)	1 111 \$
Nouveau calcul du taux global de taxation - en-lieu de taxes provincial	1 214 \$
Droits de mutation	5 625 \$
Partenariat Québec-Municipalités 2020-2024 (dépenses équivalentes)	1 435 \$
Revenus associés à des dépenses équivalentes	876 \$
Hausse du tarif des compteurs d'eau	300 \$
Réduction de l'appropriation du surplus libre pour la taxe sur les stationnements	(470) \$
Report de l'échéance du 1 ^{er} versement des taxes	(650) \$
Revenus de placement	(1 078) \$
Divers (ajustements à la tarification, etc.)	221 \$
Total	27 994 \$

Monsieur St-Pierre présente les détails de la proposition budgétaire – révision de la tarification dont le sommaire est le suivant :

<p>Plan financier à long terme :</p> <p>Orientation 13 :</p> <p>« Ajuster annuellement la tarification des services, selon une approche graduelle d'indexation, pour éviter les gels suivis de brusques hausses ».</p>	<p>Les tarifs sont révisés et indexés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Plateaux intérieurs et extérieurs; ▪ Activités sportives et culturelles; ▪ Centres communautaires; ▪ Arénas; ▪ Etc. <p>Certaines exceptions, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Stationnements.
--	--

<p>Certains tarifs ont été révisés et indexés au-delà de l'IPC pour l'année 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> • Hausse progressive sur trois ans du tarif des compteurs d'eau pour refléter les coûts réels: <p>Compteurs d'eau:</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Actuellement au taux de 0,68 \$ par mètre cube pour toute consommation annuelle excédant 650 mètres cubes par compteur; ✓ Atteindre 0,80 \$/ mètre cube d'ici 2023 soit le coût réel, donc 0,74 \$/ mètre cube en 2022 (an 2 de la hausse). <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs tarifs des permis de construction ont connu une augmentation (CM-2021-379) • Tarifs de la carte Accès Gatineau, du stationnement étagé et des camps de jour feront l'objet d'une prochaine présentation.
--

RECOMMANDATIONS :

CP-FIN-2021-017

Le comité exécutif recommande de décréter une hausse de taxes pour les opérations de la municipalité de 1,9 %.

CP-FIN-2021-018

Le comité exécutif recommande de hausser le tarif des matières résiduelles de 130,87 \$ à 138,84 \$ pour financer l'optimisation des écocentres, la gestion des encombrants ainsi que le service de livraison et de réparation des bacs roulants.

CP-FIN-2021-019

Le comité exécutif recommande d'autoriser le trésorier à apporter les modifications à la tarification telle que proposée.

CP-FIN-2021-020

Le comité exécutif recommande l'appropriation du surplus libre pour un montant de 1,13 M\$ afin de compenser temporairement le report de la taxe sur les stationnements.

CP-FIN-2021-021

Le comité exécutif recommande d'accepter le budget 2022.

CP-FIN-2021-040

Le comité exécutif recommande au conseil municipal de mandater la Direction générale de réactualiser le cadre de référence de participation citoyenne et de faire une analyse des besoins qui prend en compte la Section de la planification stratégique, l'encadrement de la participation des citoyens et la gouvernance des comités et commissions.

CP-FIN-2021-041

Le comité exécutif recommande au conseil de mandater l'administration à évaluer les concepts d'écofiscalité afin de diversifier ses revenus, et ce, dans le cadre de l'élaboration du plan financier à long terme.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent notamment sur les sujets suivants :

- L'état du surplus libre;
- Le montant d'argent correspondant au déficit en infrastructures actuel. L'administration indique que la dernière évaluation a eu lieu en 2014 et que le montant était de 1,3 milliard de dollars;
- Le fonds dédié aux infrastructures 2022 sur lequel plusieurs éléments de réponse seront donnés lors de la présentation du 11 janvier 2022;
- L'état de situation de la création de l'Office de consultation publique. L'administration mentionne que la demande faite par la Ville de Gatineau sera analysée lors de travaux de l'Assemblée nationale au printemps 2022 (dans le cadre de la révision de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*);
- Les raisons du report de la taxe sur le stationnement;
- Le budget en lien avec le Service de police et le Service de sécurité incendie;
- Les assurances collectives des employés.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet souhaite obtenir des détails sur les droits de mutation et plus spécifiquement sur les raisons pour lesquelles la Ville n'utilise pas toute la latitude permise par le gouvernement pour augmenter le pourcentage applicable. Monsieur le conseiller Daniel Champagne indique qu'il s'agit d'un choix politique. Monsieur St-Pierre fait un bref historique. Il mentionne qu'à l'époque, la Ville avait décidé de faire une augmentation graduelle et de limiter l'impact sur le secteur résidentiel. Madame Lacasse-Brunet proposera un amendement à la fin de la semaine.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin a certaines questions en lien avec le budget du conseiller désigné d'une somme de 465 000 \$. Monsieur St-Pierre fait un bref historique. Il explique la nouveauté de cette dépense pour la Ville de Gatineau et les éléments législatifs. La loi prévoit que tout parti politique municipal qui a des membres élus peut obtenir un budget pour le cabinet de ce parti. Le budget du cabinet du maire est alors réparti comme suit : 2/3 au cabinet du maire et 1/3 au cabinet du conseiller désigné. Monsieur Champagne ajoute qu'il s'agit d'un élément législatif avant tout et que la Ville doit appliquer cet article de la loi.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon aimerait savoir ce qu'il adviendrait si le budget du conseiller désigné n'était pas dépensé au complet en 2022. Monsieur St-Pierre répond que l'argent ne serait pas reporté au budget suivant. Il serait remis au surplus.

Le sujet de l'Office de consultation publique de Gatineau est débattu :

- Madame la conseillère Bettyna Bélizaire veut s'assurer que le montant de 250 000 \$ est un report budgétaire et qu'il ne s'agit pas de l'annulation de ce projet.
- Madame la mairesse indique que la Ville a déjà des instances qui consultent les citoyens, dont un Bureau de la planification stratégique et un Bureau de la performance. Comme plusieurs postes y sont vacants, il existe une opportunité d'analyser le tout, de repenser à la structure organisationnelle et de recadrer les consultations publiques de la Ville.
- Madame Bélizaire croit que les citoyens ne se sentent pas nécessairement entendus et que s'il existait une équipe dédiée, les citoyens seraient davantage consultés. Cette façon de faire serait plus transparente.
- Madame la conseillère Caroline Murray indique que les citoyens ont parfois l'impression d'assister à des séances d'information plutôt qu'à des séances de consultation. Il doit y avoir un office de consultation indépendant à Gatineau pour, notamment, une question de transparence. Elle souhaite que le montant de 250 000 \$ reste au budget et que les élus se positionnent sur la création de l'Office de consultation publique. Madame Murray aimerait obtenir l'information concernant une hausse potentielle des droits de mutation pour les strates d'évaluations de 1M\$ et plus. On lui transmettra le tout. Madame Murray reviendra plus tard cette semaine avec un amendement.

- Madame la conseillère Olive Kamanyana indique que la création de nouveaux outils n'est pas nécessaire. Il faut plutôt améliorer et recadrer ceux que la Ville détient pour éviter le dédoublement.
- Madame la conseillère Isabelle N. Miron indique que la majorité des membres de l'ancien conseil municipal souhaitait la création d'un Office de consultation publique et pas seulement les membres d'Action Gatineau. Un tel office apporterait davantage d'indépendance et de transparence aux consultations.
- Monsieur Luc Bard apporte certaines précisions quant au mandat et au travail de l'équipe de la planification stratégique. Il donne des exemples des différents types de consultations faits dans les dernières années et des statistiques, dont le taux de satisfaction des citoyens ayant participé aux diverses consultations.
- Monsieur le conseiller Steven Boivin croit qu'il existe un besoin et une demande quant à la participation citoyenne. Par contre, il se demande si l'Office de consultation publique est le moyen à privilégier. Il aimerait savoir si d'autres modèles ont été évalués et s'il existe des études à cet effet. Il réfère au rapport de l'Université du Québec en Outaouais concernant les consultations publiques. Avons-nous ce document et ce document peut-il être transmis aux élus? L'administration vérifiera le tout et un suivi sera effectué.
- Madame la mairesse demande le vote sur le retrait des budgets 2020 et 2021 pour l'Office de consultation publique de Gatineau d'une somme de 250 000 \$.
- Monsieur le conseiller Steve Moran soulève un point d'ordre sur le vote. Monsieur Champagne explique que comme nous ne reviendrons pas spécifiquement avec cet élément à la fin de la semaine et que la décision d'aujourd'hui aura un impact sur le budget 2022, il permettra le vote.

POUR

M. Steven Boivin
 M. Gilles Chagnon
 M. Jocelyn Blondin
 M. Mike Duggan
 M^{me} Olive Kamanyana
 M. Denis Girouard
 M. Jean Lessard
 M. Mario Aubé
 M. Edmond Leclerc
 M. Daniel Champagne
 M^{me} la mairesse France Bélisle

CONTRE

M^{me} Caroline Murray
 M^{me} Bettyna Bélizaire
 M^{me} Anik Des Marais
 M. Steve Moran
 M^{me} Isabelle N. Miron
 M. Louis Sabourin
 M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
 M^{me} Alicia Lacasse-Brunet

ABSENTE

M^{me} Louise Boudrias

L'amendement est adopté à la majorité.

Un vote indicatif se fera sur les recommandations le vendredi 14 janvier 2022.

La rencontre de travail sur le budget public est suspendue à 11 h 45.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget public à 12 h 45.

RT20220110-P3

PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES EN PLUSIEURS VERSEMENTS

Présentation par monsieur Mario St-Pierre.

Ce dernier fait une mise en contexte. Il indique que lors du comité plénier du 23 novembre 2021, l'administration a été mandatée de procéder à une analyse sur la faisabilité d'étaler le paiement des taxes foncières sur trois ou quatre coupons par année. Les Services des finances et de l'informatique ont procédé à une analyse préliminaire.

Monsieur St-Pierre explique l'état de la situation et il présente les différentes options ainsi que les enjeux (financiers et autres) de l'étalement du paiement des taxes foncières en plusieurs versements (plus de deux).

RECOMMANDATION :

CP-FIN-2021-048

Le comité exécutif recommande au conseil la mise en œuvre du paiement des taxes foncières en quatre versements à compter de 2023 dont le premier versement ne pouvant être antérieur à mars.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent entre autres sur les sujets suivants :

- La possibilité de faire parvenir les comptes de taxes par courriel plutôt que par courrier. Une analyse sera faite à cet effet;
- L’option de donner un mandat à une firme externe pour effectuer ce changement. L’administration indique que l’enjeu n’est pas dans la production des documents, mais plutôt dans la programmation des ajustements à faire;
- La récurrence ou non des coûts de cette mesure;
- Des élus croient que certains constats n’ont pas de lien avec la recommandation (par exemple, la montée en flèche du coût des propriétés et l’aide à l’accès à la propriété);
- Quelques élus estiment que cette mesure est appropriée, qu’elle aidera plusieurs contribuables et que la Ville doit se donner suffisamment de temps pour faire ce virage;
- Des inquiétudes sont formulées sur les impacts financiers de 2,5 à 2,8 millions de dollars, et ce, malgré la volonté d’être plus flexible avec les contribuables. On souhaite savoir de quelle façon ce montant sera financé. Monsieur St-Pierre répond que ce montant inclut l’impact de 650 000\$ déjà prévu au budget 2022. On parle donc d’environ 2 millions de dollars qui seront intégrés dans l’exercice budgétaire 2023;
- La possibilité d’abaisser le taux d’intérêt et de pénalités lors de défaut de paiement des taxes foncières. L’administration indique que le taux de la Ville est semblable aux autres grandes villes et qu’il y aurait un coût en diminuant ce taux d’intérêt.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne aimerait obtenir le pourcentage du taux d’intérêt et de pénalités lors du défaut de paiement de taxes foncières des autres villes du Québec (à tout le moins les cinq plus grandes villes). Il demande que ce soit transmis par courriel à tous les élus. Puisque ce changement se fera à partir de 2023, il souhaite que l’on voie quelle est la réception des citoyens face à cette nouvelle mesure.

Madame la mairesse indique que plusieurs villes du Québec permettent plus de deux versements, notamment les villes de Longueuil, de Québec et de Sherbrooke. La Ville doit se mettre au service des citoyens en tenant compte de leurs besoins. Il s’agit ici d’une amélioration de service. La Ville se doit d’être agile et passer à l’ère moderne.

Monsieur le conseiller Mario Aubé demande le vote sur la recommandation 048. Monsieur Champagne répond que la recommandation sera votée vendredi.

Un vote indicatif se fera sur les recommandations le vendredi 14 janvier 2022.

RT20220110-P4

DIVERSIFICATION DES REVENUS - TAXE SUR LES STATIONNEMENTS

Présentation par monsieur Mario St-Pierre.

Ce dernier fait une mise en contexte en faisant un bref historique du dossier et présente les règles et données d'application pour la taxe sur les stationnements.

Monsieur St-Pierre expose ensuite les constats et les enjeux.

RECOMMANDATION :

CP-FIN-2021-034

Le comité exécutif recommande au conseil de reporter à l'étude du budget 2023, s'il y a lieu, l'imposition de la taxe sur les stationnements.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent entre autres sur les sujets suivants :

- Plusieurs élus souhaitent que l'option d'étendre la taxe sur les stationnements sur tout le territoire de la Ville soit étudiée dans le budget 2023;
- La possibilité d'affecter le montant de cette taxe, par exemple, à la revitalisation du centre-ville. Monsieur St-Pierre indique qu'il s'agit d'une prérogative du conseil de décider de l'endroit où des fonds doivent être affectés;
- La liste détaillée des propriétaires touchés par la taxe sur les stationnements ainsi que l'impact monétaire de cette mesure. Monsieur St-Pierre reviendra aux élus avec l'information.

Madame la conseillère Anik Des Marais ne voit pas la raison de reporter cette taxe d'une année. Elle fera un amendement pour que le tout soit mis en œuvre en 2022.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet a un malaise avec le fait qu'il y aura un impact négatif sur les citoyens avec la hausse des tarifs de la carte Accès Gatineau et du prix des camps de jour, alors que d'un autre côté, le report de la taxation sur les stationnements est recommandé.

Un vote indicatif se fera sur les recommandations le vendredi 14 janvier 2022.

RT20220110-P5

TARIFICATION 2022 (CAMP DE JOUR ET CARTE ACCÈS)

Présentation par madame Geneviève D'Amours.

Cette dernière explique que la *Loi sur la fiscalité municipale* permet aux municipalités de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification. Un exercice annuel est fait afin d'ajuster les tarifs des biens et services offerts présentés dans la grille de tarification.

Les coûts sont normalement majorés de 2 % par année pour l'ensemble de la programmation inscrite à la grille de tarification, sauf pour certains cas spécifiques, dont les camps de jour, la carte Accès Gatineau et Accès Gatineau + et les heures de glace.

Madame D'Amours présente des propositions de majoration à la grille de tarification pour les camps de jour et la carte Accès Gatineau.

RECOMMANDATIONS :

Le comité exécutif recommande :

CP-SLSDC-2021-60

- d'adopter une majoration de l'ordre de 10 % des tarifs des camps de jour pour le budget 2022;
- de mandater l'administration à établir une grille de tarification à l'étude du budget 2023 qui augmente les tarifs progressivement d'ici la fin du mandat actuel selon le ratio de la part du citoyen et la part de la Ville à 50%-50% pour les citoyens résidents et de 75%-25% pour les citoyens non-résidents.

CP-SLSDC-2021-61

- d'adopter une majoration de l'ordre de 4 % à 14 % pour la carte Accès Gatineau et la carte Accès Gatineau +, selon les catégories;
- de proposer une majoration de la tarification non-résidents pour le budget 2023;
- de mandater le Service des communications à mettre en œuvre une campagne de promotion et de mise en valeur des avantages de la carte Accès Gatineau pour 2022.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent entre autres sur les sujets suivants :

- Les impacts financiers des recommandations;
- Le programme Accès-Loisirs et le programme accessibilité;
- Les détails sur le programme Enfex sont donnés;
- Quelques élus soulèvent la dichotomie entre le report de l'imposition de la taxe de stationnement et la majoration des tarifs de camps de jour et de la carte Accès Gatineau;
- D'autres élus sont en accord avec les augmentations proposées. On mentionne notamment qu'il n'y a eu aucune augmentation depuis plusieurs années, qu'il existe des programmes pour les personnes à faible revenu et qu'il s'agit de coûts raisonnables.

Monsieur le conseiller Mike Duggan est d'accord à ce qu'il ait une augmentation, mais il croit qu'elle devrait être plus petite que celle proposée afin de protéger les moins nantis.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron croit que l'augmentation de 10 % du tarif des camps de jour et que la hausse pour la carte Accès Gatineau sont beaucoup trop élevés. Elle proposera des amendements pour diminuer ces augmentations.

Madame la conseillère Caroline Murray exprime les raisons de son malaise quant au fait que les élus votent sur les amendements aujourd'hui plutôt qu'à la fin de la semaine.

Madame la mairesse soulève plusieurs éléments. Elle n'est pas à l'aise avec la hiérarchisation des catégories de citoyens à Gatineau. Nous sommes devant un gel des tarifs depuis 2016 alors que plusieurs élus ont déjà mentionné que de tels gels sont irresponsables puisqu'ils provoquent des augmentations drastiques. Il faut mettre les éléments en perspective dans cette discussion. Il s'agit d'une augmentation de 10 % de montants qui ne sont pas élevés. Cette majoration est responsable pour continuer d'offrir les services et d'acheter les équipements nécessaires.

Madame la conseillère Isabelle N. Miron, appuyée par madame la conseillère Anik Des Marais, propose les amendements suivants :

1. Recommandation CP-SLSDC-2021-60

Modifier la première puce de la recommandation de la façon suivante :

« D'adopter une majoration de l'ordre de 2% des tarifs des camps de jour pour les résidents et de 10% pour les non-résidents pour le budget 2022. »

2. Recommandation CP-SLSDC-2021-61

Modifier la première puce de la recommandation de la façon suivante :

« D’adopter une majoration de l’ordre de 2% pour les résidents et les organismes pour la carte Accès Gatineau et la carte Accès Gatineau +. »

Monsieur Champagne fait voter les élus.

POUR	CONTRE	ABSENTE
M. Steven Boivin	M. Gilles Chagnon	M ^{me} Louise Boudrias
M ^{me} Caroline Murray	M. Jocelyn Blondin	
M ^{me} Bettyna Bélizaire	M. Mike Duggan	
M ^{me} Anik Des Marais	M ^{me} Olive Kamanyana	
M. Steve Moran	M. Daniel Champagne	
M ^{me} Isabelle N. Miron	M. Mario Aubé	
M. Louis Sabourin	M. Jean Lessard	
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent	M. Edmond Leclerc	
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet	M ^{me} la mairesse France Bélisle	
M. Denis Girouard		

L’amendement est adopté à la majorité.

Monsieur le conseiller Denis Girouard aurait souhaité que la carte Accès Gatineau + soit gratuite pour les personnes de 65 ans et plus. Il propose un amendement en ce sens. Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin pourrait appuyer monsieur Girouard si ce dernier accepte de viser les personnes de 65 ans et plus à faible revenu. Monsieur Champagne indique que les personnes à faibles revenus ont déjà accès à certains programmes qui peuvent les aider. Monsieur Blondin laisse donc tomber sa proposition et son appui. N’ayant pas d’appuyeur à la proposition d’amendement de monsieur Girouard, celle-ci n’est pas retenue. Par contre, la Commission des aînés pourra se pencher sur cette proposition afin de revenir avec un projet au prochain budget. Monsieur le conseiller Steven Boivin indique que la Commission des loisirs travaillera avec la Commission des aînés à ce sujet.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, appuyé par madame la conseillère Caroline Murray, fait la proposition suivante :

Recommandation CP-SLSDC-2021-60

Modifier la seconde puce de la recommandation de la façon suivante :

« De mandater l’administration à établir une grille de tarification à l’étude du budget 2023 qui augmente les tarifs progressivement d’ici la fin du mandat actuel selon le ratio de la part du citoyen et la part de la Ville à 50 %-50 % pour les citoyens résidents et de 100 % pour les citoyens non-résidents. »

Des discussions portent sur les ententes que la Ville de Gatineau a avec d’autres villes en périphérie pour l’ensemble de ses services, dont les camps de jour et la carte Accès Gatineau.

Personne ne demande le vote. L’amendement est adopté.

Un vote indicatif se fera sur les recommandations le vendredi 14 janvier 2022.

La rencontre de travail sur le budget public est suspendue à 15 h.

Reprise de la rencontre de travail sur le budget public à 15 h 10.

RT20220110-P6

TARIFICATION 2022 (STATIONNEMENT ÉTAGÉ)

Présentation par monsieur Luc Bard.

Ce dernier fait une mise en contexte, il explique l'historique du dossier ainsi que la tarification de la Maison de la culture.

RECOMMANDATION :**CP-DG-2021-09**

Le comité exécutif recommande au conseil d'approuver la tarification modulaire en tout temps où seul le stationnement étagé est tarifé :

- Période de gratuité de 90 minutes de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi;
- Période de gratuité de quatre heures de soir et la fin de semaine;
- Après la période de gratuité, une tarification serait applicable :
 - De 7 h à 16 h, 5 \$ de l'heure pour un maximum de 20 \$;
 - De 16 h à 23 h, 3 \$ de l'heure pour un maximum de 9 \$.

Le comité exécutif recommande au conseil de mandater l'administration à travailler avec les partenaires du secteur de la Cité et la STO, afin de favoriser l'utilisation du transport en commun pour les événements se tenant au pôle de la Cité. À présenter au plus tard au printemps 2022.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne fait un bref historique du dossier et indique que la volonté des élus du conseil précédent était de maintenir une certaine forme de gratuité pour les familles et les utilisateurs des glaces communautaires. Il explique certains éléments de la recommandation, notamment la proposition de gratuité de 90 minutes et la période de gratuité de quatre heures. Monsieur Champagne indique que plusieurs éléments restent à être analysés et il suivra l'évolution de ce dossier. Il mentionne que la recommandation a été présentée aux partenaires de la Ville.

Des discussions portent sur les ententes qu'il y a ou qu'il pourrait y avoir avec la STO pour faciliter les déplacements dans le secteur et favoriser le transport en commun.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc parle de son expérience dans le hockey mineur et de la période de gratuité de 90 minutes durant la semaine. Il croit que ce délai n'est pas suffisant pour que ce soit gratuit pour les familles des joueurs. Il propose l'amendement suivant :

Recommandation CP-DG-2021-09 :

Modifier la première puce de la façon suivante :

- Période de gratuité de 130 minutes de 7 h à 16 h, du lundi au vendredi

Monsieur le conseiller Steven Boivin appuie la recommandation de monsieur Leclerc. Monsieur Champagne fait voter les élus.

POUR

M. Steven Boivin
M^{me} Bettyna Bélizaire
M. Steve Moran
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Edmond Leclerc

CONTRE

M. Gilles Chagnon
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Anik Des Marais
M. Jocelyn Blondin
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M. Mike Duggan
M^{me} Olive Kamanyana
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé
M^{me} la mairesse France Bélisle

ABSENTE

M^{me} Louise Boudrias

L'amendement est rejeté.

Un vote indicatif se fera sur les recommandations le vendredi 14 janvier 2022.

Mesdames Martine Albert et Marie-France Laviolette se joignent à la rencontre.

Madame Andrée Loyer quitte la rencontre.

RT20220110-P7

PLAN TRIENNAL DES EFFECTIFS 2022-2024

Présentation par madame Linda Brouillette.

Cette dernière fait une mise en contexte et explique que le plan triennal des effectifs est un des outils du processus de planification intégrée en ressources humaines.

Madame Brouillette explique les objectifs, la portée et la gouvernance du plan triennal des effectifs. Les sources budgétaires de créations de postes sont présentées.

Elle présente les réalisations ainsi que les bénéfices et les constats du Plan triennal des effectifs (PTE) 2019-2021.

Le Plan triennal des effectifs 2022-2024 est présenté.

RECOMMANDATIONS :

CP-RH-2022-001

Le comité exécutif recommande au conseil d'adopter le plan triennal des effectifs de 6 M\$ pour la mise en œuvre 2022-2024 soit 2 M\$ annuellement.

CP-RH-2022-002

Le comité exécutif recommande au conseil de mandater l'administration à faire un état de situation en 2022 de la réorganisation du SUDD et des niveaux de service aux citoyens.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questions, des commentaires et des échanges portent entre autres sur les sujets suivants :

- La gouvernance du PTE;
- La notion d'inclusion et de diversité ainsi que la mise en place de mesures d'embauches équitables. Madame Brouillette mentionne que ces éléments sont déjà une priorité pour le Service des ressources humaines et qu'une présentation pourrait être faite pour expliquer aux élus les actions qui sont mises en place pour y arriver;
- Le dossier des ressources humaines du Service de police. Monsieur Luc Bard indique que d'ici le printemps 2022, on reviendra aux élus avec les dossiers de ressources humaines du Service de police et du Service de sécurité incendie qui ne sont pas prévus au Plan triennal des effectifs.
- La recommandation CP-RH-2022-002 qui est spécifique au SUDD. Monsieur Mathieu Bélanger donne des détails en lien avec cette recommandation.
- L'utilisation des fonds du PTE.
- De certains postes qui sont plus difficiles à doter et des stratégies à mettre en place pour les combler.

Madame la mairesse soutient les recommandations présentées. Elle revient notamment sur le report de fonctions corporatives. Elle réfère au rapport Carpentier, notamment à l'analyse de la fonction des Centres de services et à la fusion avec la STO. Madame Brouillette explique qu'il s'agit du report de ces éléments qui étaient inscrits au PTE 2019-2021 vers le PTE 2022-2024. Madame Brouillette indique que l'étude pour les Centres de service est prévue cette année. Pour ce qui est de la STO, monsieur Bard

mentionne que la pandémie et les enjeux de la direction générale ont retardé ce dossier. Un premier plan de travail a été complété.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne aimerait savoir si des analyses sont parfois effectuées dans les Services pour s'assurer d'être un employeur de choix et d'offrir un environnement de travail optimal à nos employés (par exemple, lorsque des taux de rétention sont discutables). Madame Brouillette indique qu'il existe plusieurs canaux d'informations ainsi que plusieurs outils de planification. Elle donne des exemples.

Un vote indicatif se fera sur les recommandations le vendredi 14 janvier 2022.

Fin de la rencontre de travail sur le budget public à 16 h 30.

M^e Geneviève Leduc
Greffière
Service du greffe